

N° 98

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

A V I S

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1983,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Gérard Gaud, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarets, François Dubanchet, Louis de La Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry ; Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, René Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 44), 1168 (tome IV) et in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexes 41 et 42) (1982-1983).

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1983	5
I. — PHYSIONOMIE GÉNÉRALE	5
II. — TITRE III. — DÉPENSES ORDINAIRES	6
Dépenses centralisées de soutien	6
Carburants et combustibles	6
Entretien de la flotte	7
III. — TITRE V. — DÉPENSES EN CAPITAL	7
Etudes, recherches, prototypes	8
Matériels de série de l'Aéronautique Navale	8
Constructions neuves de la flotte	9
Munitions et engins	10
Infrastructure	10
DEUXIÈME PARTIE. — SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE	13
I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE	14
II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINS (HORS FOST)	14
III. — AÉRONAUTIQUE NAVALE	16
Porte-avions	16
Aviation Embarquée	17
Aviation de Patrouille Maritime	17
Aviation de soutien	18
IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	18
V. — COMMANDES ET LIVRAISONS EN 1983	19
VI. — LES FAIBLESSES	20
TROISIÈME PARTIE. — LE PERSONNEL	23
I. — LES EFFECTIFS	23
II. — LES AMÉLIORATIONS	23
III. — LES PROBLÈMES DE PERSONNEL	24

	Pages
CONCLUSIONS	25
ANNEXES	28
<i>Annexe A.</i> — Grandes lignes du budget	28
<i>Annexe B.</i> — Titre III Marine — Répartition par chapitres	29
<i>Annexe C.</i> — Titre V Marine — Répartition par chapitres	30
<i>Annexe D.</i> — Titre V Marine — Annulation de crédits pour 1982 (autorisation de programme et crédit de paiement)	31
<i>Annexe E.</i> — Bilan de la loi de programmation (commandes)	32
<i>Annexe F.</i> — Bilan de la loi de programmation (livraisons)	33
<i>Annexe G.</i> — Liste des commandes et livraisons de bâtiments en 1983	34
<i>Annexe H.</i> — Situation de la flotte au 1-9-82	35
<i>Annexe I.</i> — Modèle Marine	36

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Dans le rapport pour avis sur la section « Marine » du budget de la défense pour 1983, nous nous bornerons à traiter les problèmes spécifiques de la Marine sans aborder les questions connexes dont l'examen figure dans d'autres rapports (personnels des arsenaux, etc.).

Afin de faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes en trois parties :

- analyse du budget de la Section Marine par comparaison avec celui de l'année précédente,
- situation actuelle et évolution des composantes de la Marine,
- problèmes relatifs au personnel militaire.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1983

I. — PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Le projet de budget pour la Marine Nationale représente en 1983 :

- Au titre III : 11 583 millions de francs en crédits de paiement ;
- Au titre V : 12 299 millions de francs en crédits de paiement ;
14 822 millions de francs en autorisations de programme ;

(Hors FOST, respectivement 8 934 millions et 10 383 millions de francs).

En crédits de paiement, la part du budget de la Marine dans le budget de la Défense en 1983 est de 17,93 %, à comparer aux pourcentages de 17,60 % en 1981, et 17,89 % en 1982.

Le rapport du titre V au titre III (en crédits de paiement) diminue pour la première fois depuis 1977, passant de 1,10 en 1982 à 1,06 % en 1983. Depuis 1977, les rapports ont été les suivants :

1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
0,89	0,89	0,92	1,00	1,06	1,10	1,06

II. — TITRE III — DÉPENSES ORDINAIRES

Les crédits de paiement prévus au titre III s'élèvent à 11 583,76 millions de francs en 1983, en augmentation de 10,70 % par rapport à 1982 (+ 17,25 % l'année précédente).

La répartition par chapitres, les intitulés et le projet de budget font l'objet du tableau de l'annexe B.

Deux remarques importantes résultent de l'examen de ce tableau.

— Aucune mesure nouvelle n'est prévue en ce qui concerne les effectifs (voir troisième partie : personnel);

— Les crédits affectés aux carburants et combustibles opérationnels restent constants en francs courants.

Par contre, les dotations des autres chapitres liés au fonctionnement suivent sensiblement les variations prévues pour les hausses économiques en 1983.

Examinons les chapitres les plus importants, à l'exclusion de ceux concernant le personnel.

1. — Dépenses centralisées de soutien (chapitre 34-13)

Les crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement liées à ce chapitre n'augmentent que de 5,57 %; ceux liées aux actions de la Marine dans le domaine du service public (location de remorqueurs, etc.) ne s'accroissant que de 3,42 %.

2. — Carburants et combustibles (chapitre 34-14)

Ce chapitre était en croissance de 80,45 % en 1981 et de 34 % en 1982. En 1983, il n'y a pas d'augmentation nominale. Malgré la situation favorable actuelle, et compte tenu des expériences antérieures,

votre rapporteur se déclare préoccupé pour le niveau d'activité générale de la flotte qui est liée directement à la situation de ce chapitre.

Puisque l'objectif est de maintenir ou même d'augmenter le taux d'activité lié à la mission prioritaire de dissuasion, il apparaît qu'il faudra bien se résoudre à une légère diminution du reste de l'activité générale, sauf à entamer les stocks reconstitués les années précédentes.

La situation de l'aéronautique paraît plus favorable et, normalement, celle-ci devrait maintenir en 1983 une activité du même niveau qu'en 1982.

3. — Entretien de la flotte — Entretien des matériels aériens (chapitre 34-31 et chapitre 34-35)

Comme l'entretien des matériels aériens (chapitre 34-35), l'entretien de la flotte (chapitre 34-31) progresse de 10,75 %. Sauf aléas techniques importants ou accroissement imprévisible des coûts horaires de la DTCN, les crédits prévus devraient assurer l'équilibre de ce chapitre et donc la charge de l'entretien de la flotte. L'équilibre paraît également assuré pour le chapitre « entretien des matériels aériens ».

III. — TITRE V — DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme du Titre V en 1983 s'élèvent à 14 822,2 Millions de francs, en augmentation de + 9,90 % par rapport au budget voté en 1982. Les crédits de paiement atteignent 12 299,2 millions de francs, en augmentation de 7,05 % par rapport à 1982 voté.

Votre rapporteur faisait part l'année dernière de sa préoccupation devant la faiblesse des autorisations de programme pour 1982, et en particulier devant la diminution de ces autorisations en ce qui concerne les constructions neuves de bâtiments (chapitre 53-71). Cette faiblesse trouve sa traduction cette année dans le faible pourcentage d'augmen-

tation des crédits de paiement pour le Titre V en général (+ 7,05 %) et la diminution des crédits de paiement pour les constructions neuves de bâtiments (— 2,95 %) et les bâtiments de service public (— 6,25 %). Il faut y ajouter les conséquences des annulations de crédits (annexe D) qui s'élèvent à 1 848,49 MF en autorisation de programme annulé et à 593,49 MF en crédit de paiement annulé.

Examinons maintenant les différents chapitres des dépenses en capital :

1. — Etudes — recherches — prototypes (chapitre 51-71)

Si les crédits de paiement pour 1983 paraissent s'inscrire dans un effort normal, quoique notablement inférieur aux années 1980 et 1981, il faut noter que les autorisations de programme prévues laissent favorablement augurer de l'avenir, puisque l'augmentation se monte à 23,7 % par rapport au budget 1982 voté. L'accroissement en AP était de 11,07 % en 1980 et de 29,38 % en 1981.

2. — Fabrications — aéronautique navale, matériel de série (chapitre 53-51)

Ce chapitre est le seul chapitre en diminution en francs courants au titre V. Cette diminution correspond essentiellement à la suspension du programme opérationnel de l'avion de patrouille maritime G2 (Atlantic nouvelle génération), suspension qui n'est pas due à des considérations techniques, mais à la nécessité de rechercher des économies substantielles et rapidement réalisables.

L'annulation des autorisations de programme pour l'avion de patrouille maritime G2 pourrait retarder l'industrialisation de cet appareil d'environ dix-huit mois.

En revanche, sont maintenus les programmes déjà en cours : « Super Etendard » (fin de programme), « LYNX » (fin de programme), « XINGU » et « GARDIAN ».

3. — Constructions neuves de la flotte (chapitre 53-71)

Le niveau global de ce chapitre paraît satisfaisant, si l'on se réfère au budget 1982 voté (en pourcentage, AP en croissance de 13,97 % et CP de 9,61 %). Mais il faut noter que le chapitre 53-71 recouvre en fait des aspects très différents des constructions neuves :

- l'article 10 concerne les constructions neuves de bâtiments,
- l'article 20 les grosses refontes et modernisations,
- l'article 30 les bâtiments de servitude,
- l'article 40 la force océanique stratégique (FOST),
- l'article 50 les bâtiments de service public,
- l'article 60 les armes nucléaires tactiques.

Le tableau ci-dessous permet une analyse plus fine de ce chapitre :

	AP			CP		
	1982	1983	% 83/82	1982	1983	% 83/82
Article 10	3 711,2	4 023,5	+ 8,41	3 427,6	3 325,6	- 2,95
Article 20	750	739,4	- 1,42	600	647,1	+ 7,85
Article 30	86	95	+ 10,46	75	80	+ 6,66
Article 40	3 600	4 438,5	+ 23,29	2 665	3 364,4	+ 26,24
Article 50	100	40	- 60	80	75	- 6,25
Article 60		21,6			12,9	

La priorité accordée par le Gouvernement à la force océanique stratégique se traduit bien au niveau des crédits de paiement et des autorisations de programme, respectivement en hausse de 26,24 % et 23,29 % par rapport à 1982 (budget voté). En revanche, des abattements de ressources touchent l'ensemble de tous les autres chapitres, plus particulièrement les constructions neuves de bâtiments et les constructions pour le service public. Les conséquences sur le contenu physique des grands programmes se traduiront par une suspension, dès 1982, de programmes prévus ou lancés qui nécessitent d'importants financements en 1983, le report au-delà de 1983 de la plus grande partie des nouveaux programmes initialement prévus et quelques retards de livraison des programmes en cours. Il apparaît donc que, si ce freinage sur les investissements destinés aux forces classiques devait se poursuivre les années suivantes, la réalisation du modèle Marine (Annexe I) ne serait pas possible.

Il faut également noter la diminution en dotations d'autorisations de programme pour les grandes refontes et modernisations (- 1,42 %) et les dotations en forte baisse des crédits attribués aux forces de service public (- 6,25 %). Ce point sera examiné en deuxième partie.

La part du budget de la Section Marine consacrée à la FOST reste très importante, comme déjà noté plus haut. Ces crédits, soulignons-le, recouvrent l'ensemble des fonctions de la FOST (constructions, environnement, études, etc.), y compris les crédits d'entretien, missiles exceptés. Aucune part des crédits d'entretien de la flotte n'est consacrée à l'entretien de la FOST.

Un article nouveau apparaît cette année, l'article 60 (armes nucléaires tactiques) qui est doté en 1983 de 12,9 millions de francs au titre des crédits de paiement et de 21,6 millions de francs au titre des autorisations de programme.

4. — Munitions et engins (chapitre 53-72) (référence : budget 1982 voté)

En 1982, ce chapitre avait bénéficié d'une forte augmentation en crédits de paiement (+ 15,66 %) et autorisations de programme (+ 20,59 %). Pour 1983, les chiffres sont respectivement de + 4,58 % et - 5,27 %. Cette décélération aura pour résultat des retards plus ou moins sensibles pour presque tous les programmes.

5. — Infrastructure (chapitre 54-51, 54-61 et 54-62)

En ce qui concerne l'aéronautique navale (chapitre 54-51), les crédits affectés en francs courants sont en très légère diminution. Les opérations prévues se limiteront à quelques améliorations apportées dans les bases de Lanveoc Poulmic, de Nîmes Garons et de Saint-Raphaël.

S'agissant des ports (chapitre 54-61), une augmentation des crédits de paiement de l'ordre de 20 % par rapport à 1982, permettra de conduire plusieurs opérations importantes. Citons la réfection partielle de l'atelier militaire de la flotte à Brest, la première tranche de la répa-

ration de la grande jetée à Toulon ; à Toulon toujours, la construction d'un bâtiment pour l'école de plongée et celle d'un bloc alimentaire pour le groupe des écoles de mécaniciens. Dans l'ensemble des ports, des crédits importants seront consacrés aux travaux d'économie d'énergie, à l'amélioration de la protection et aux sémaphores. L'accroissement de l'effort d'entretien, commencé en 1982, vise à restaurer le patrimoine immobilier de la Marine, l'objectif étant à moyen terme d'entretenir le patrimoine existant, plutôt que de démarrer un programme de constructions nouvelles.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

Au 1^{er} septembre 1982, la flotte française comprenait cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dix-neuf sous-marins classiques, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, un croiseur, deux frégates lance-missiles, trois escorteurs d'escadre lance-missiles, trois frégates ASM, quatre corvettes ASM, sept escorteurs d'escadre ASM, neuf avisos-escorteurs, douze avisos, vingt-huit bâtiments anti-mines, vingt-six patrouilleurs de faible tonnage et des navires de soutien dont quatre pétroliers ravitailleurs et trois pétroliers. (Voir Annexe H).

Le parc aérien, par ailleurs, était constitué par cent cinquante-neuf avions embarqués (Crusader, Etendard IV, Super Etendard, Alizé), quarante-six avions de patrouille maritime (Atlantic, P2H « Neptune ») quarante-trois hélicoptères (Super-Frelon et WG 13 « Lynx ») et cent soixante-deux aéronefs de soutien, avions et hélicoptères.

Pour l'avenir, la Marine s'est fixé pour objectif de réaliser à l'horizon 2000 un modèle Marine (Annexe I) qui lui permettrait d'accomplir les missions fixées par le Gouvernement.

Ce modèle prend en compte la loi de programmation militaire 1977-1982 et la prolonge. Les programmes prévus jusqu'en 1981 ont été réalisés, à quelques glissements près, comme l'indiquait le précédent rapport, mais la décision prise à l'été 1981 de construire un 7^e SNLE, certaines annulations de crédits en 1982 et les ressources en retrait du projet de budget 1983 vont entraîner des décalages — voire des suspensions — de programmes :

— décalage de quelques mois des dates d'admission au service actif des corvettes ASM ;

— décalage de quelques mois pour les chasseurs de mines type « Eridan » ;

— décalage d'un an pour le pétrolier-ravitailleur type « Durance » n° 4 ;

— suspension de la commande de quatorze petits bâtiments, en particulier pour le service public ;

— suspension du lancement des phases d'industrialisation et de série du programme « Atlantic nouvelle génération » prévu à la mi-82.

Examinons maintenant l'état d'avancement des programmes les plus importants :

I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE (FOST)

La situation et l'évolution de la Force Océanique Stratégique sont pleinement conformes aux constats du précédent rapport ; le déroulement du programme reste conforme aux prévisions ; rappelons que la commande d'un septième sous-marin nucléaire lance-engins a été inscrite au budget 1982 ; ce sous-marin doit être le premier d'une nouvelle génération ; son entrée en service est prévue en 1994. Au point de vue opérationnel, conformément aux directives du Gouvernement, la permanence de trois SNLE à la mer sera assurée en 1983, grâce à une accélération des rythmes d'entretien.

II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINS (HORS FOST)

Sous-marins d'attaque (SNA)

Cinq S.N.A. du type « Rubis » ont déjà été commandés. Un programme de cinq SNA de deuxième génération est prévu à partir de 1988. Le « Rubis » entrera en service début 1983, le « Saphir » l'année

suivante. Le déroulement du programme pourrait comporter de six mois à un an de retard sur la livraison des trois derniers S.N.A., en raison des contraintes budgétaires.

Corvettes anti-aériennes (CAA)

Ces corvettes dérivées des corvettes C 70 ASM et destinées à assurer la couverture aérienne des forces navales à la mer remplaceront les escorteurs T 47 Tartar désarmés. Le programme a glissé d'un an pour la première CAA dont la présentation aux essais officiels est prévue en 1986. Le retard serait plus important pour les suivantes en raison de contraintes financières.

Corvettes anti-sous-marins « C 70 »

Le programme comporte huit corvettes de ce type chargées de l'exécution d'opérations sous-marines, de la protection des forces navales et de l'escorte des bâtiments. Les trois premières sont en service actif, la quatrième (« Jean de Vienne ») le devenant à la fin de 1983.

Avisos « A 69 »

La mission principale de ces avisos est la lutte anti-sous-marine dans les eaux côtières ; les missions secondaires sont celles relatives à la surveillance maritime et à l'instruction à la mer des écoles.

Au 1^{er} août 1982, douze avisos (sur un programme de 17) avaient été admis au service actif. Un aviso « A 69 » sera livré en 1983.

Chasseurs de mines tripartites « CMT »

La mission principale de ces chasseurs de mines tripartites (France - Belgique - Pays-Bas) est d'assurer le libre accès aux ports militaires et de commerce les plus importants.

Le programme français prévoit quinze bâtiments.

Par suite de difficultés diverses, la clôture d'armement du premier (Eridan), prévue dans le précédent rapport à la mi-82, aura lieu en mars 1983. Celle du CMT n° 2 (« Cassiopee ») à la mi-83.

Bâtiments de transport légers « Batral »

Deux de ces bâtiments (« Jacques Cartier » et « Dumont d'Urville ») seront livrés en 1983. La commande de deux autres « Batral » est prévu en 1984.

Pétroliers-ravitailleurs (type PR 72 « Durance »)

Ces pétroliers sont des bâtiments destinés à ravitailler à la mer et au mouillage un ou plusieurs groupes de bâtiments de moyen tonnage en produits pétroliers, munitions, vivres et rechanges. A la fin de 1982, trois pétroliers-ravitailleurs seront en service actif, mais les ressources budgétaires prévues pour 1983 obligent à envisager un retard d'un an sur la livraison du quatrième prévu au programme ; la Marine Nationale est donc dans l'obligation de prendre des mesures de substitution.

Patrouilleur P 400

Les patrouilleurs de 400 tonnes sont destinés à remplacer les dragueurs (modifiés en patrouilleurs) stationnés outre-mer et dont le retrait s'échelonne jusqu'en 1986.

Le programme comprend huit patrouilleurs. Les quatre premiers bâtiments seront livrés au cours de l'année 1984. Par suite des restrictions budgétaires, la commande des quatre autres est repoussée à 1984.

III. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

1. — Les porte-avions

Les considérations développées l'année dernière par votre rapporteur sur le rôle indispensable du porte-aéronefs à propulsion nucléaire de 35 000 tonnes, susceptible de mettre en œuvre des avions classiques, restent plus valables que jamais.

En 1982, 30 MF en AP et 11 MF en CP avaient été attribués à ce programme. Ces crédits sont à peu près triplés pour 1983, mais ne représentent encore qu'une part très faible du prix global. Ils seront consacrés aux études et au développement de l'appareil propulsif.

	AP	AP
1982	30	11
1983	100	30

2. — Aviation embarquée

Avions à réaction : la livraison du 71^e et dernier avion de la série des « Super Etendard » aura lieu en janvier 1983. Cet avion doté du missile AM 39 a fait la preuve de son efficacité lors du dernier conflit des Malouines.

Avions de sûreté : la modernisation des « Bréguet Alizé » (BR 1050) suit son cours et doit s'achever en 1984.

Hélicoptères : l'hélicoptère « Lynx » développé en coopération franco-britannique est destiné à la lutte anti-sous-marine à partir des bâtiments ASM. En 1983, onze nouveaux appareils seront livrés, portant le total à trente-sept appareils. Le programme de quarante appareils doit s'achever en 1984.

3. — Aviation de patrouille maritime

L'Atlantic « G 2 » est destiné à accomplir des missions anti-sous-marine et anti-surface. Il doit remplacer les « Atlantic MK 1 » et les « Neptune » actuellement en service. Compte tenu des dotations du budget 1983, la décision a été prise de suspendre le lancement des phases d'industrialisation et de série jusqu'au 1^{er} janvier 1984.

Toutefois, le développement de l'appareil se poursuit comme prévu afin de préserver l'avenir du programme. Votre rapporteur ne peut qu'attirer l'attention de la Commission sur les conséquences d'un tel glissement de programme, s'il devait se prolonger, alors qu'en particulier, les missions de surveillance des forces maritimes voient leur importance grandir continuellement (trafic commercial, zone économique exclusive en Atlantique, renseignement, lutte contre la pollution, etc.) et que les missions anti-sous-marines sont plus importantes que jamais.

4. — Aviation de soutien

— sur cinq aéronefs type « Gardian » commandés pour la surveillance des zones maritimes d'outre-mer, le premier a été livré en 1982, deux autres le seront en 1983, avec une avance d'environ six mois sur le calendrier initial.

— En 1983, les seize aéronefs bimoteurs légers de type « Xingu » commandés pour l'école de spécialisation des pilotes sur multimoteurs auront été livrés.

— La transformation de douze appareils « Nord 262 » en version « école » pour l'instruction du personnel volant de l'aéronautique navale dans les spécialités autres que celles de pilote suit le programme prévu. Fin 1983, la moitié des appareils transformés aura été livrée.

IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le programme de développement de moyens de service public défini en mai 1980 comprend onze bâtiments et trois avions dont les livraisons devaient s'échelonner sur cinq ans.

Les moyens actuellement utilisés sont les suivants :

— trois remorqueurs civils d'intervention affrétés par la Marine Nationale ;

— deux patrouilleurs : le « Sterne » et le « Mercure » ;

— sept bâtiments de la flotte hydrographique et onze patrouilleurs de la gendarmerie maritime à temps partiel ;

— les bâtiments et aéronefs de combat et de soutien pour une part significative de leur activité opérationnelle (de l'ordre de 15 % pour les bâtiments de surface) ;

— outre mer, faute de moyens spécialisés, l'essentiel des forces affectées ou détachées (soit vingt-cinq bâtiments et sept aéronefs).

Votre rapporteur constate donc pour le présent une situation peu différente de celle exposée dans le rapport précédent. Qu'en est-il pour l'avenir ? : deux patrouilleurs « SP 400 » et deux avions de service public ont été commandés sur le budget 1982. Le financement d'un troisième avion de service public a été prévu en 1982, ainsi que l'achat à la fin de l'année 1982 d'un chalutier de surveillance de la zone économique des Terres Australes Françaises.

Par contre, toutes les autres commandes destinées à réaliser le programme prévu ont été suspendues, faute de crédits budgétaires. Le tableau qui suit est relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement en 1981, 1982, 1983 pour les articles concernés (articles 53-51.13 et 53-71.50).

	1981	1982 (Budget voté)	Après annulation	1983
AP	110	175	60	40
CP	10	135	75	105

L'augmentation progressive des effectifs, pour aboutir à 1 000 hommes supplémentaires (dont 92 officiers), qui avait connu un début d'exécution en 1982, ne recevra pas de suite en 1983.

La commande éventuelle en 1984 des bâtiments de service public, pour le moment suspendue, sera envisagée en fonction des ressources alors disponibles.

V. — COMMANDES ET LIVRAISONS EN 1983

En définitive, la liste des commandes et des livraisons en 1983 pour l'ensemble de la Marine Nationale est la suivante :

1. — Liste des commandes en 1983

- 2 corvettes anti-aériennes ;
- adaptation de quatre Nord 262.

La commande du porte-avions nucléaire de 35 000 T. demeure toujours en suspens. Les prévisions actuelles de la Marine sont de commander ce bâtiment en 1983 ; mais, si la commande était encore repoussée, l'avenir de la composante embarquée de l'aéronautique navale serait compromis.

2. — Liste des livraisons en 1983

- 1 sous-marin nucléaire d'attaque (SNA « Rubis »);
- 1 corvette « C 70 ASM » (« Jean de Vienne »);
- 1 aviso « A 69 »;
- 2 chasseurs de mines tripartite « CMT »;
- 2 bâtiments de transport légers « Batral »;
- 4 bâtiments d'instruction de 400 tonnes;
- 1 chalutier TAAF;
- 2 avions « Super Etendard »;
- 11 hélicoptères « Lynx »;
- 5 aéronefs d'instruction « Xingu »;
- 2 avions de surveillance outre-mer « Gardian »;
- 4 avions école Nord 262 transformés.

Si l'on compare l'année 1983 à l'année 1982, 12 460 tonnes seront livrées en 1983 pour 17 235 tonnes en 1982; 7 270 tonnes seront commandées en 1983 pour 14 255 tonnes en 1982.

VI. — LES FAIBLESSES

Le Chef d'Etat-Major de la Marine a récemment écrit que les deux faiblesses de la Marine Nationale étaient :

- le vieillissement de certains types de bâtiments;
- le nombre restreint des bâtiments logistiques.

En ce qui concerne le premier point, la durée de vie d'un bâtiment étant de 25 à 30 ans suivant le type, il faut un flux de renouvellement de 10 à 12 000 tonnes par an pour disposer d'un tonnage total de l'ordre de 300 000 tonnes. Or, de 1965 à 1976, pour les raisons exposées dans les rapports des années précédentes, ce rythme n'a pas été atteint. En 1973, par exemple, on arrivait déjà à un « déficit de constructions neuves » de près de 40 000 tonnes. Il en résulte que 64 % des bâtiments « classiques » de la Marine ont plus de 15 ans d'âge. Ce vieillissement coûte cher à la Marine, d'une part à cause de l'entretien accru, mais aussi parce que les bâtiments anciens consomment plus et nécessitent des équipages plus nombreux.

Encore cette situation se serait-elle aggravée si un redressement n'était intervenu à partir de 1977, pour atteindre un volume de constructions neuves de 14 500 tonnes par an en 1980, 1981 et 1982.

Les considérations précédentes expliquent le deuxième point, c'est-à-dire le nombre restreint de bâtiments logistiques. Il y avait naturellement moins d'hésitation, en effet, à faire porter les retards de construction sur la flotte logistique plutôt que sur la flotte de combat. Il en résulte que la Marine française a, en chiffre relatif, une flotte logistique moitié moins importante que celles des marines américaine et britannique. Le cas des pétroliers est à cet égard révélateur puisque la Marine a dû affréter en août 1982 un pétrolier civil, le « Port Vendres », pour une durée d'un an. La faiblesse en moyens logistiques de la Marine ne pourra être résorbée que lorsque le modèle Marine aura été réalisé (six pétroliers-ravitailleurs, deux bâtiments-ateliers et six bâtiments de soutien logistique).

TROISIÈME PARTIE

PERSONNEL

I. — LES EFFECTIFS

Les effectifs budgétaires des personnels de la Marine prévus au budget 1983 sont au total de 68 287 hommes dont 4 497 officiers, 44 843 gradés ou hommes d'équipage de carrière, 17 694 hommes du contingent, 1 085 gendarmes maritimes et 168 élèves officiers (école navale, commissariat, etc.).

Si, en 1982, quatre cent huit emplois avaient été créés (dont cent dix-neuf officiers), aucune mesure nouvelle d'effectif n'est prévue en 1983. Notons, en effet, que les effectifs nécessaires au maintien en permanence à la mer de trois SNLE sont prélevés sur les augmentations accordées au titre de l'année 1982.

II. — LES AMÉLIORATIONS

Elles se limitent à :

— un relèvement du taux d'indemnité d'alerte opérationnelle de 6 à 10,5 francs ;

— un relèvement de 25 % de l'indemnité pour travaux en sca-phandre ou dans l'air comprimé ;

— un ajustement de 15,5 % aux besoins des crédits destinés à l'alimentation (provision pour hausse).

Comme en 1982, aucune revalorisation des primes d'embarquement à la mer, depuis longtemps demandée, n'a été accordée.

III. — LES PROBLÈMES DE PERSONNEL

Sans revenir sur le problème du « repyramidage » des grades évoqué dans le rapport de l'année précédente, le problème de personnel le plus crucial pour la Marine Nationale reste celui des effectifs. En effet, les insuffisances d'effectifs que connaît actuellement la Marine se traduisent par l'insuffisance des plans d'armement actuels dans les unités et des difficultés prévisibles pour satisfaire les besoins nouveaux.

— Insuffisance des plans d'armement actuels

Les plans d'armement ont été réduits au strict minimum compatible avec les missions. Il en résulte que les bâtiments de surface, en particulier, ne disposent plus que d'effectifs insuffisants pour le maintien d'un bon niveau d'efficacité opérationnelle **en cas d'activité prolongée**. Dans des secteurs plus ponctuels, il faut également mentionner la faiblesse en encadrement et en effectifs des compagnies de protection (sauf celles liées à la Fost) et des centres de transmissions de la Marine qui fonctionnent 24 heures sur 24.

— Difficultés pour satisfaire les besoins nouveaux

Si la situation présente est déjà difficile, elle ne peut que s'aggraver dans l'avenir, car de nouveaux besoins et de nouvelles contraintes apparaissent.

Il s'agit du développement de la force océanique stratégique, du programme de satellite de télécommunications, de l'armement des bâtiments de service public, de la montée en puissance de la composante embarquée de l'arme nucléaire tactique et enfin de la prise en compte du programme « Sawari », qui nécessitera le détachement d'un certain nombre d'officiers et d'officiers-mariniers très compétents pour honorer notre contrat avec l'Arabie Saoudite. Il faut enfin noter que la sophistication toujours accrue des équipements exige progressivement des temps de formation plus longs et donc des immobilisations de personnels en écoles plus importantes.

CONCLUSION

ET DISCUSSION EN COMMISSION

La Commission s'est réunie le mercredi 10 novembre 1982 à 10 heures pour examiner les crédits de la section Marine du budget de la Défense pour 1983.

Faisant suite au rapport précédent, votre rapporteur pour avis a insisté en conclusion sur le fait que la décision, en ce qui concerne le « programme Porte-Avions », ne pouvait être plus longtemps retardée. Pour lui, la guerre des Malouines a bien mis en valeur que, faute de disposer de porte-avions suffisamment puissants, permettant l'interception des bombardiers par des avions à long rayon d'action, la Grande-Bretagne avait été mise en situation difficile et avait subi des pertes importantes. Par ailleurs, si la France ne construisait plus de porte-avions, elle abandonnerait en fait son rang de puissance mondiale et perdrait sa crédibilité sur le plan politique. Les départements et territoires d'outre-mer seraient alors à la merci d'une simple tentative de déstabilisation qui pourrait prendre, comme l'actualité le montre, les formes les plus inattendues. La protection de nos lignes de communication, particulièrement pour ce qui concerne le pétrole en provenance du Moyen-Orient, ne serait plus assurée.

Le rapporteur pour avis en a conclu que la garantie de deux porte-avions était indispensable à la France et que la Marine Nationale étant le lien vivant entre nos territoires d'outre-mer et aussi entre nos zones économiques exclusives, il ne pourrait pas approuver ce qui apparaîtrait comme un véritable désengagement.

Exprimant enfin ses inquiétudes devant les insuffisances du budget de la Section Marine et s'élevant contre le procédé qui a consisté, pour le Gouvernement, à annuler par l'arrêté du 18 octobre 1982, sans avoir pris l'avis d'aucune instance parlementaire, 1 848 MF en autorisation de programme et 593 MF en crédit de paiement dans le budget 1982 de la Marine, il a conclu qu'il serait prêt à s'en remettre à la décision de la commission sur l'adoption ou le rejet des crédits de la section Marine.

Après l'exposé du rapporteur, pour avis, le Président a ouvert la discussion.

M. Albert Voilquin, entamant le débat, a déclaré partager les vues du rapporteur. Il a regretté que le Gouvernement ne retienne pas les leçons du passé et ne respecte pas ses promesses d'attribuer 3,94 % du PIBM au budget militaire. Soulignant que l'arrêté du 18 octobre 1982 était inadmissible, mais conscient de la gravité qu'il y aurait à refuser les crédits de la défense, il a demandé que le Premier ministre donne l'assurance que le budget 1983 ne subirait pas des amputations semblables à celui de 1982.

M. Georges Repiquet a constaté pour sa part, en tant que sénateur de la Réunion, que la Marine Nationale représente une valeur capital dans les départements et territoires d'outre-mer et qu'il faut être très vigilant en ce qui concernait les crédits qui lui sont attribués.

M. André Bettencourt a indiqué qu'à sa connaissance, les Sénateurs avaient toujours voté le budget militaire. Il était possible de voter un budget d'ordre secondaire, même sans être totalement d'accord. En revanche, le budget militaire étant vital et engageant la France, exigeait une prise de position tout à fait claire. Certes, un vote négatif serait grave ; il a fait valoir que le Sénat ne devait pas cependant voter ce budget par habitude mais qu'un vote « contre » serait l'occasion de mettre le Gouvernement devant ses responsabilités et constituerait une mise en garde très sérieuse. Si le Sénat, dans sa majorité, prenait cette position, a-t-il souligné, il serait entendu par la Nation et, peut-être, par le Gouvernement.

M. Pierre Matraja a souligné que le budget militaire était considérable puisqu'il représentait 3,895 du PIBM et que les annulations de crédits ne touchaient que le titre V pour un montant peu important relativement à l'ensemble du titre V. Il a fait valoir que, s'il y avait effectivement des étalements dans les programmes de la Marine, aucune comande de bâtiment de guerre majeur n'avait été supprimée. Il a conclu que le crédits de la Section Marine pour 1983 devaient être votés, en attendant la décision qui sera prise sur le projet de loi de programmation.

M. Jacques Genton a déclaré que les scrupules du rapporteur de la Section Marine seraient ceux de tous les rapporteurs du budget militaire et que tous s'interrogeraient sur l'utilisation de l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, relative aux lois de Finances, pour justifier les annulations de crédits. Il a manifesté ses craintes devant la

possibilité d'une nouvelle orientation de la politique de défense de la France. Il a enfin demandé qu'un débat soit ouvert en commission après présentation de tous les rapports pour avis concernant la défense et que ce débat soit suivi d'un vote.

M. Jacques Ménard, qui présidait la séance, s'est déclaré comme le rapporteur frappé par l'affaire des Malouines. Il a fait observer que deux porte-avions étaient indispensables — et non pas un — car il fallait tenir compte des immobilisations nécessitées par l'entretien et les réparations.

Pour conclure le débat, sur la proposition du Président, il a été décidé qu'un vote final sur les crédits de la Défense n'interviendrait qu'après la présentation de tous les rapports pour avis de la commission sur les sections du budget de la Défense.

CONCLUSION

La majorité de la commission a refusé l'approbation en raison de l'insuffisance des crédits et de la crainte qu'une amputation ne frappe l'exécution du budget de 1983. Elle espère qu'un redressement interviendra, qui serait confirmé par la loi de programmation militaire qui doit être, au cours de l'exercice prochain, soumise à l'approbation du Parlement.

ANNEXES

ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

	1982		1983		Augmentation	
	Budget de la Défense (1)	122,89		133,22		+ 8,40
Budget de la Marine (1)	21,95		23,88		+ 8,78	
Part section Marine dans le budget de la Défense (CP)	1979	1980	1981	1982	1983	
	16,90	17,20	17,60	17,89	17,93	
	Budget de la Défense (1)		Budget de la Marine (1)			
	En milliards de francs	En pourcentage	En milliards de francs	En pourcentage		
1982 :						
Dépenses ordinaires	66,59	54,18	10,46	47,65		
Dépenses en capital	56,30	45,82	11,49	52,35		
1983 :						
Dépenses ordinaires	72,29	54,26	11,58	48,49		
Dépenses en capital	60,93	45,74	12,30	51,51		
(1) Dépenses relatives aux pensions militaires non comprises (structure budgétaire des années 1977 et antérieures).						

ANNEXE B

**RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE
DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE**

(en milliers de francs)

Chapitres	Intitulés	Budget voté 1982	Projet budget 1983	Variation en pourcentage
	Première partie :			
31-12	Personnel et rémunérations d'activités Soldes, indemnités et allocations diverses	5 082 234	5 663 498	+ 11,43
	Troisième partie :			
33-10	Cotisations sociales : part de l'Etat ..	344 646	406 262	+ 17,87
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat .	200 844	247 858	+ 23,40
	Quatrième partie :			
	Matériel et fonctionnement des armes et services.			
34-11	Alimentation	430 923	506 999	+ 17,65
34-12	Entretien et activités des forces mariti- mes	557 428	588 506	+ 5,57
34-13	Dépenses centralisées de soutien	213 300	245 553	+ 15,12
34-14	Carburants et combustibles opéra- tionnels	909 000	909 000	0
34-21	Frais d'exploitation des services	66 840	72 590	+ 8,60
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers	2 172 000	2 045 490	+ 10,75
34-35	Entretien des matériels aériens : pro- gramme	417 709	462 619	+ 10,75
34-41	Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques	41 285	44 744	+ 8,37
	Sixième partie :			
	Subventions et fonctionnement.			
36-01	Subventions	26 800	30 330	+ 13,17
	Septième partie :			
	Dépenses diverses.			
37-81	Dommages consécutifs à des événe- ments de mer, réquisitions	320	320	0
	Totaux pour le Titre III	10 463 329	11 583 769	+ 10,70

ANNEXE C

**RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE
DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE**

(en milliers de francs)

Chapitres	Intitulés	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		1982	1983	Variation en pourcentage	1982	1983	Variation en pourcentage
	Première partie :						
	Etudes, recherches et prototypes.						
51-71	Etudes techniques d'armement et prototypes	1 405	1 737,9	+ 23,69	1 335	1 455,5	+ 9,02
	Deuxième partie :						
52-71	Investissements techniques et industriels	—	42		—	10	
	Troisième partie :						
	Fabrications.						
53-41	Habillement, couchage, casernement	145	182,5	+ 25,52	135	160,5	+ 18,5
53-51	Aéronautique navale : matériel de série	1 723	1 487,6	- 13,66	1 554	1 389	- 10,62
53-61	Service technique des transmissions et de l'informatique de la Marine : équipement .	125	144	+ 15,2	110	130	+ 18,18
53-71	Constructions neuves de la flotte	8 247,2	9 358	+ 13,47	6 847,6	7 505	+ 9,60
53-72	Munitions et engins	1 195	1 132	- 5,27	960	1 004	+ 4,58
53-73	Equipement militaire	220	227	+ 3,18	170	193	+ 13,53
	Quatrième partie :						
	Infrastructure.						
54-41	Commissariat de la Marine : travaux et installations	34,5	50	+ 44,93	29,5	46	+ 55,93
54-51	Aéronautique navale : bases	79,6	79	- 0,76	79,6	79	+ 0,75
54-61	Travaux maritimes : travaux et installations ..	309,85	379,2	+ 22,38	265,65	324,2	+ 22,04
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières	3,3	3	- 9,09	2,5	3	+ 20
	Totaux pour le Titre V ..	13 487,45	14 822,2	+ 9,90	11 488,85	12 299,2	+ 7,05
	Total Titre V hors FOST	9 887	10 383,7	+ 5,02	8 822	8 934,8	+ 1,27

ANNEXE D

ANNULATION DE CRÉDITS POUR 1982

(Arrêté du Ministère de l'Économie et des finances
en date du 18 octobre 1982)

SECTION MARINE	Chapitres	Autorisation de programme annulé	Crédit de annulé
TITRE IV :			
Etudes techniques d'armement et prototypes.....	51-71	5 000 000	283 500 000
Aéronautique navale - Matériel de série	53-51	524 000 000	»
Service technique des transmissions et de l'informatique de la Marine - Equipement	53-61	30 300 000	15 300 000
Constructions neuves de la flotte ...	53-71	1 069 000 000	111 500 000
Munitions et engins	53-72	165 000 000	143 000 000
Equipement militaire	53-73	47 000 000	40 000 000
Commissariat de la Marine - Travaux et Installations	54-41	190 000	190 000
Aéronautique navale - Bases	54-51	8 000 000	»
Totaux pour la section - Marine		1 848 490 000	593 490 000

ANNEXE E

BILAN DE LA LOI DE PROGRAMMATION
(commandes)

Programmes	Commandes		
	Loi	Exécution en 1983	Ecart
Porte-avions	1	1	0
S.N.L.E.	»	2	+ 2
S.N.A.	4	4	0
Corvettes A.A.	3	4	+ 1
Corvettes A.SM.	3	5	+ 2
Avisos A. 69	»	»	+ 3
A.M.C. (C.M.T.)	12	9	- 3
Pétrolier-ravitailleur	1	2	+ 1
Batral	2	2	0
P. 400	6	4	- 2
Super-Etendard	44	35	- 9
W.G. 13	14	14	0
Torpilles	230	224	- 6
Masurca	28	18	- 10

ANNEXE F

BILAN DE LA LOI DE PROGRAMMATION
(livraisons)

Programmes	Livraisons		
	Loi	Exécution en 1983	Ecart
Porte-avions	0	0	0
S.N.L.E.	2	2	0
S.N.A.	1	1	0
Corvettes A.A.	0	0	0
Corvettes A.SM.	4	4	0
Avisos A. 69	11	13	+ 2
(C.M.T.)	3	2	- 1
Pétrolier-ravitailleur	1	2	+ 1
Batral	0	2	+ 2
P. 400	0	0	0
Super-Etendard	80	71	- 9
W.G. 13	40	37	- 3
Torpilles	250	188	- 62
Masurca	129	108	- 21

ANNEXE G

**COMMANDES ET LIVRAISONS
BUDGET 1983**

I. Commandes

2 Corvettes anti-aériennes.

II. Livraisons

- 1 Sous-Marin nucléaire d'attaque (SNA « RUBIS »).
- 1 Corvette ASCM C.70
- 1 Aviso
- 2 Chasseurs de mines tripartite.
- 2 Bâtiments de transport légers.
- 4 Bâtiments d'instruction.
- 1 Chalutier.
- 2 Avions « SUPER ETENDARD ».
- 11 Hélicoptères « LYNX ».
- 5 Aéronefs d'instruction « XINGU ».
- 2 Avions de surveillance « GARDIAN ».

ANNEXE I

MODÈLE MARINE

Fost		Bâtiments de soutien	
Sous-Marins nucléaires lanceurs d'engins	5	Transports opérationnels	9
		Soutien Logistique	14
Bâtiments de combat			
Porte-Aéronefs	3		
Bâtiments ASM	18		
Bâtiments AA	9		
Avisos	18		
Patrouilleurs	10		
Bâtiments antimines (chasseurs-dragueurs)	40		
Sous-Marins	10 SNA 4 Diesel	Avions de combat	
		Chasse embarquée	100/135
		Hélicoptères	57
		Patrouille Maritime	51